

COMMUNE DE SAINTE MARIE DE CUINES



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 08 OCTOBRE 2014 À 20 H 30

L'an deux mille quatorze, le huit du mois d'octobre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Marie-de-Cuines se sont réunis en séance ordinaire, au lieu habituel de la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe GIRARD, Maire en exercice.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (13) :

ARNAUD Nadia, BELHADDAD Abdelhamid, BORDON Gérard, BOZON-VAILLE Françoise, COMBET François, DELEGLISE Christian, GIRARD Philippe, GROS Bernard, LAPERROUSE Madeleine, LATTARD-PRUVOT Agnès, MARTIN-COCHER Olivier, MORVAN Yves, SORNET Emilie.

Membres absents excusés (02) :

BERARD Claude (donne procuration à GIRARD Philippe).
MAESE Isabelle (donne procuration à BORDON Gérard).

Secrétaire de séance :

LAPERROUSE Madeleine.

ORDRE DU JOUR :

I. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION « LES LICENCIÉS DE SOMFI » AVEC LA PARTICIPATION DES MEMBRES ET DEMANDE DE SUBVENTION.

Monsieur le Maire rappelle que tout le canton été impacté par la fermeture de l'usine Spirel de Saint Rémy de Maurienne et notre commune en particulier avec 4 licenciements.

Madame la Présidente Aline LECLERE présente l'association créée tardivement, destinée à récolter des fonds pour assurer les frais de déplacements et la défense des salariés (36.000 € ont déjà été réglés par les 100 personnes licenciées le 31 juillet dernier). L'association a demandé une subvention à toutes les communes dont les salariés dépendent. Le but de l'association est aussi de permettre de garder le contact et de recueillir les informations sur la situation de chaque personne. Une rencontre a eu lieu ce même jour avec Monsieur le Préfet pour l'informer de la situation. Des contacts ont lieu avec Madame SANTAIS, la Député de la Savoie. Une nouvelle audience aura lieu au T.G.I. d'Albertville le 15 octobre à 11 heures où le repreneur Monsieur CHAPEL a été assigné. Les élus sont invités à venir soutenir les licenciés. Monsieur Philippe GIRARD indique qu'il sera présent. Il va également prendre contact avec le Directeur de Pôle Emploi afin de faciliter les démarches et les rendez-vous avec les ex-salariés.

Le Conseil Municipal va se positionner sur le versement d'une subvention à l'association et le C.C.A.S peut également venir en aide aux personnes en difficultés.

Monsieur le Maire propose une aide matérielle (photocopies possibles en mairie) et une employée suggère d'organiser une vente de pain à Ste Marie pour récolter des fonds.

Les membres de l'association quittent la séance à 21h30.

Le Conseil Municipal propose d'allouer une subvention de 600 € avec possibilité de la reconduire si nécessaire.

VOTE : 15 POUR

Approbation des comptes-rendus du 27 août 2014 et du 04 septembre 2014.

II. FORET COMMUNALE : MARTELAGE DES COUPES À ASSEOIR EN 2015.



Présentation par Monsieur François COMBET : selon le plan d'aménagement 2004-2018 établi par l'O.N.F, le martelage concerne les parcelles :

- 24 : du Platon à l'Uliette pour 500 m³ d'exploitation estimés ;
- 25 : du Platon à l'Uliette pour 600 m³ d'exploitation estimés ;
- 26 : du Platon à l'Uliette pour 380 m³ d'exploitation estimés ;

soit un total de 1.480 m³ de bois de façonnage et d'énergie. La vente se fera en 2016 pour des recettes en 2017.

Il faut désigner 3 garants de la bonne exploitation des bois : Olivier MARTIN-COCHER, Christian DELEGLISE et Agnès LATTARD-PRUVOT.

VOTE : 15 POUR

III. RISQUE PREVOYANCE : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION AVEC LE CDG 73.

Monsieur Gérard BORDON rappelle notre adhésion au risque prévoyance du 28 août dernier.

Le Comité Technique Paritaire a donné un avis favorable en date du 15 septembre 2014. Pour rappel, la participation de l'employeur a été fixée par le Conseil à : 14 € par mois et par agent à temps complet. L'organisme ADREA/MUTEX a été retenu par le CDG et nous propose des réunions d'informations pour les élus et les agents. Le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à signer la convention de participation avec le CDG pour que les agents intéressés puissent adhérer au 1^{er} janvier 2015.

VOTE : 15 POUR

IV. DECISION MODIFICATIVE POUR LES AMORTISSEMENTS DE LA COMMUNE.

Afin de passer les opérations comptables nécessaires pour les amortissements notamment, il convient de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

023-virement à la section d'investissement : - 17.859,35 €

042-6811 - dotation aux amortissements : + 17.859,35 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

021-virement de la section de fonctionnement : - 17.859,35 €

040-2802-Frais liés à la réalisation documents d'urbanisme : + 3.165,41 €

040-2803-Frais d'études : + 1.695,61 €

040-28041631-Biens mobiliers, matériels et études : + 13.000 €

040-28041642-Bâtiments et installations : - 1,67 €

041-2031-Frais d'études : + 55.866,67 €

041-2033-Frais d'insertion : + 2.426,47 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

041-2128-Autres agencements et aménagements de terrains : + 2.772,09 €

041-2152-Installations de voirie : + 45.940,84 €

041-2313-Constructions : + 9.580,21 €

VOTE : 15 POUR

V. VALIDATION DE L'ACQUISITION D'UN ENGIN ET DEMANDE DE SUBVENTION.

Présentation par Monsieur Gérard BORDON : le tracteur agricole de la commune a 16 ans et 4000 heures, il a nécessité des réparations coûteuses. Il ne permet plus le salage et le déneigement simultanés.

L'entreprise MONOD propose un tracteur de démonstration de marque VALTRA N163 avec transmissions automatiques à variation continue, cabine suspendue et siège pivotant pour le confort et la protection du conducteur. Prix : 109.000 euros ht, l'ancien tracteur serait repris à hauteur de 15.000 euros. Il faudra prévoir une

lame bi-raclage pour le déneigement au prix de 15.000 euros ht. L'étrave actuelle sera destinée au tracto-pelle. Le montant du marché étant supérieur à 90.000 euros ht, d'autres entreprises seront consultées.

Au niveau des subventions, le projet est éligible au FDEC (Conseil Général), nous déposerons donc une demande pour 2015 avec un versement en 2016. Une demande sera également faite au FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) qui subventionne les équipements spéciaux nécessaires en cas de poste aménagé mais également pour protéger les agents qui utilisent régulièrement ces engins (siège pivotant, cabine suspendue, transmissions automatiques à variation continue). Le plafond de la subvention s'élève à 10.000 euros.

VOTE pour le principe de consulter d'autres entreprises pour l'acquisition d'un engin et demande de subventions : 13 POUR 02 ABSTENTIONS (ARNAUD Nadia et LATTARD-PRUVOT Agnès).

VI. VALIDATION DE L'ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES POUR LE 2EME ET 3EME TRIMESTRE.

Madame Françoise BOZON-VIAILLE a chiffré le coût des activités péri éducatives pour l'ensemble de l'année scolaire et pour 45 à 50 enfants inscrits actuellement.

Quatre activités sont proposées trois fois par semaine pour un coût de 12.000 euros versés aux intervenants. Le Fonds d'Amorçage de l'Etat est de 50 euros par enfant scolarisé et l'aide de la CAF s'élève à 0,50 centimes par enfant présent chaque jour. Soit une aide totale de 7.500 euros. Il reste donc un déficit de 4.500 euros. Le Conseil Municipal propose que la commune prenne en charge la moitié de la somme soit 2.250 euros et que l'autre moitié soit payée par les parents, soit 50 euros par enfant inscrit (50 euros x 45 enfants = 2.250 euros). De nouvelles activités seront prévues pour les deux trimestres à venir : lutte, qi gong, découverte sportive, avec l'école de musique : chorale, orchestre de flûtes à bec, écoute musicale.

VOTE pour une participation des parents de 50 euros par enfant : 14 POUR 01 ABSTENTION (MORVAN Yves).

VII. COUT DU SERVICE DES ORDURES MENAGERES.

Depuis 2006, les citoyens de Ste Marie ne paient plus le service de ramassage et de traitement des ordures ménagères, c'est la commune qui a réglé la facture de 82.036 euros pour 2014. Cette compétence était prise en charge par la CCVG avant le 1^{er} janvier 2014 et ensuite reprise par la 4C jusqu'au 31 mars 2014, pour être restituée aux communes à partir du 1^{er} avril 2014. Il nous paraît normal de faire payer ce service comme les autres (eau, électricité, etc.) aux abonnés. Nous faisons partie des dernières communes de Maurienne où est pris en charge le coût du ramassage des ordures ménagères. Au vu de la baisse des dotations de l'Etat et du Conseil Général, et dans le souci de réduire encore les dépenses de fonctionnement de la collectivité, la commune ne peut se passer de recettes, nous devons donc agir en élus responsables. Deux possibilités de facturation existent : la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) ou la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM). C'est la REOM qui était en vigueur dans la commune jusqu'en 2005 : 45 euros par foyer. Madame Nadia ARNAUD explique les deux solutions avec leurs avantages et leurs inconvénients :

REOM	TEOM
<ul style="list-style-type: none"> - Elle doit couvrir la totalité de la dépense dès la mise en œuvre, il faut aussi créer un budget annexe. - Il faudra définir un montant pour chaque foyer et créer un fichier des foyers, recenser le nombre de personnes du foyer avec une mise à jour régulière en fonction des situations qui évoluent, donc un surcoût de travail pour le personnel. - Risques d'impayés nombreux au vu de déjà des impayés d'eau et d'électricité existants. - Actuellement les déchets produits par les acteurs économiques sont payés par la commune (sauf le CESAM). Il faudra revoir leur cas. - C'est l'option choisie par quelques communes du canton de La Chambre seulement. - On peut voter les montants et les revalorisations tout au long de l'année. 	<ul style="list-style-type: none"> - On peut abonder du budget général par lissage progressif pour récupérer le coût. - Elle est basée sur le foncier bâti. Le montant de la recette attendue doit être communiqué aux services de la fiscalité qui, sur la base des valeurs locatives, va calculer un taux et un montant qui figureront sur la taxe foncière. - Pas d'impayés pour la commune. - Les propriétaires pourront refacturer cette taxe à leurs locataires. - Les entreprises devront s'acquitter de cette taxe. - La majorité des communes de Maurienne et de Savoie l'applique. - Il faut délibérer avant le 15 octobre pour une application dès 2015.

Quelque soit l'option choisie, on peut en changer. Au vu du tableau ci-dessus, nous proposons d'instituer une TEOM.



VOTE : 15 POUR

Les modalités seront définies lors du vote du budget 2015.

VIII. QUESTIONS DIVERSES.

- Projet du lotissement « La Traversière » (à proximité du groupe scolaire) : une publicité sera affichée sur le terrain en question et au niveau du rond-point de l'autoroute. Les intéressés peuvent se renseigner en mairie.
- Projet de reprise par la commune d'un terrain privé de 2.100 m² près de l'Intermarché pour création d'équipements publics. Le propriétaire propose le prix de 50 euros du m² (vendu à 6 euros le m² par la commune en 2005). Suite aux aménagements de sécurité effectués dans la zone, le Conseil Municipal à l'unanimité mandate le Maire pour proposer une fourchette de prix entre 30 et 35 euros le m². La commune va en informer le propriétaire. En cas de vente à un privé, la commune aura la possibilité de préempter.
- Point sur le projet « enseigne de bricolage » : le terrain a été vendu il y a deux ans, le permis de construire a été accepté. Au vue de la situation économique défavorable, le projet est repoussé.
- Deux appartements communaux (dans les bâtiments de la mairie et de la bibliothèque) se libéreront au 1^{er} décembre 2014.
- Monsieur Gérard BORDON signale que les travaux de génie civil ont débuté dans le secteur de La Pallud pour la tranchée qui recevra le nouveau câble de la ligne enterrée (travaux liés au remplacement du transformateur de La Pallud et à l'enfouissement d'une partie de la ligne moyenne tension).
- Monsieur François COMBET indique que la réserve incendie souple est en place dans la zone d'activités, le débit est bon (117 m³) mais suite à un problème de ceintage, il faudra la vider et la remplir de nouveau.
- Madame Agnès LATTARD-PRUVOT annonce une réunion de l'AFP prévue le mardi 14 octobre à 18 heures.
- Madame Madeleine LAPERROUSE rappelle que le 13 octobre aura lieu une rencontre intergénérationnelle, dans le cadre de la Semaine Bleue, entre les Aînés et les élèves de CM. Le thème est « le centième anniversaire du début de la première guerre mondiale » avec le projet d'une exposition pour le 11 novembre avec les membres du CCAS.
- Le bulletin communal sera distribué à la fin de la semaine prochaine.

La séance est levée à 00 heure 10 minutes.

Le Maire,

P. GIRARD.

